

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
M. Door-----
ARTICLE 39

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« que »,

insérer le mot :

« sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.